SZ/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MOLIERE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un transport d'œuvre d'art va être effectué rue Molière par la société Transports Toussaint – rue du Chemin Vert – 78610 Le Perray-en-Yvelines, agissant pour le compte de la Société Alyte – 15 rue Marguerite Pépier – 42240 Unieux,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Molière** au droit du n°8 le **13 avril 2023** de **8 heures à 19 heures :**

- **Neutralisation de la voie de circulation : la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquets k10,
- **Neutralisation de trois places de stationnement côté pair soit un linéaire de 15 mètres** afin d'y installer une grue mobile,
- **Neutralisation du trottoir :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée du transport.

IVRY S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Transports Toussaints – rue du Chemin Vert – 78610 Le Perray-en-Yvelines.

FAIT EN MAIRIE, LE 07 AVR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 07 AVR. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)